

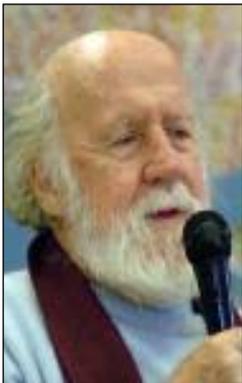
École à vocation scientifique pour élèves

doués et talentueux



Fernand-Seguin

«La science n'a pas de sens si elle ne rend pas l'homme meilleur.» Fernand Seguin est un pionnier de la vulgarisation scientifique au Québec.



École Fernand-Seguin, pavillon **Hubert-Reeves**

L'école a d'abord porté le nom de Sainte-Rita. Parrain de l'école depuis 1995, Hubert Reeves a été honoré en octobre 2006 par la nouvelle dénomination du pavillon. Astrophysicien de renom, il a été nommé directeur des recherches au Centre national de recherche scientifique en France en 1966. Il est aussi reconnu comme écologiste et vulgarisateur scientifique.



École Fernand-Seguin, pavillon **Julie-Payette**

Le pavillon Julie-Payette a été inauguré en mai 2003 en hommage à la première astronaute québécoise. Celle-ci a participé à deux vols spatiaux : STS-96 en 1999 (navette Discovery) et STS-127 en 2009 (navette Endeavour). Elle a été l'astronaute en chef du Canada de 2000 à 2007.



Quelques dates importantes

Journées pédagogiques

Mercredi 23 août

Jeudi 24 août

Vendredi 25 août

Vendredi 1er septembre

Mercredi 27 septembre

Mardi 17 octobre

Jeudi 16 novembre

Vendredi 24 novembre

Mardi 12 décembre

Lundi 8 janvier

Vendredi 26 janvier

Mercredi 7 février

Mercredi 28 février

Jeudi 22 mars

Vendredi 20 avril

Vendredi 18 mai

Jeudi 14 juin

Vendredi 22 juin

Mardi 26 juin

Mercredi 27 juin

À ne pas manquer...

Mercredi 30 août : rallye des parents

Jeudi 31 août : rencontre parents/enseignants et
assemblée générale des parents

Vendredi 6 octobre : Photo scolaire

18 et 19 avril : Expo-technoscientifique

Le projet éducatif de l'école

Les programmes académiques offerts à l'école Fernand-Seguin sont les programmes du ministère de l'Éducation. Plutôt que de favoriser l'accélération, l'école offre à l'intérieur des programmes réguliers, des activités d'enrichissement.

Concrètement, cette orientation se réalise par l'exploitation maximale du Programme de formation de l'école québécoise, par l'application systématique de la démarche scientifique et de la résolution de problèmes, par l'enrichissement des programmes et par l'interdisciplinarité.

Cette orientation à caractère scientifique vise à créer un milieu de vie et des conditions permettant à l'enfant doué de se développer harmonieusement aux niveaux intellectuel, affectif et social.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Développer chez l'élève doué son plein potentiel d'apprentissage.	1.1 Augmenter le nombre d'élèves qui manifestent un engagement personnel dans leurs apprentissages.
2. Développer chez l'élève la curiosité et l'esprit scientifique.	2.1 Augmenter le nombre d'élèves qui s'approprient une méthode de travail efficace et rigoureuse.
3. Développer chez l'élève une juste estime de soi et l'amener à mieux prendre conscience des autres.	3.1 Améliorer chez les élèves la capacité d'auto-évaluer leurs compétences personnelles et sociales. 3.2 Augmenter chez les élèves leurs compétences sociales.

Code de vie

Responsabilités envers soi-même

« Je me respecte, je suis important. »

1. J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire au travail scolaire et je l'identifie.
2. Je travaille toujours de mon mieux, je fais mes travaux proprement et je les remets à temps. Toute copie sur un autre élève ou plagiat d'un document existant entraînera une conséquence.
3. J'arrive à l'école à temps et je quitte l'école immédiatement après les cours.
4. Je remets à mes parents toute communication transmise par l'école et je rapporte toutes les signatures demandées.
5. Je présente à mon titulaire mon agenda dans lequel est inscrit le motif de mon absence, s'il n'y a pas eu justification par un appel téléphonique.
6. Je porte des vêtements propres, convenables, appropriés au milieu scolaire et adaptés à la température extérieure. Ils ne doivent afficher aucun message sexiste, raciste ou qui incite à la violence. J'attache mes souliers en tout temps. Tant qu'il y a de la neige au sol, je dois porter dehors pantalon de neige et bottes. Le port de souliers est de rigueur dans l'école.
7. Je m'abstiens de mâcher de la gomme dans l'école et dans la cour de récréation.
8. Je préconise une collation santé (pas de friandises).
9. J'entre par la porte principale seulement si je suis en retard et je sors toujours par la porte assignée.
10. Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.

Responsabilités envers les autres

« Je respecte les autres, ils sont importants. »

1. Je parle et j'agis correctement avec mes compagnons de classe et les adultes, autant à l'école, aux récréations, s'il y a lieu.
2. Je circule calmement partout dans l'école, je ne circule pas inutilement dans les corridors.
3. J'évite toute forme de violence (tirailage, batailles, paroles blessantes, intimidation, menace, jeux dangereux, vol,...).
4. Au son de la cloche, j'arrête de jouer tout de suite, je prends mon rang et j'entre silencieusement dans l'école.
5. Je reste dans les limites de la cour et je respecte les jeux des autres.
6. Je ne lance pas de balles de neige et je respecte les constructions des autres.
7. Je sors sans perdre de temps aux récréations.
8. Dans la cour, par mesure de sécurité, je joue aux jeux autorisés par l'école (pas de balles, planches à roulettes, patins à roues alignées, etc.).

Responsabilités envers l'environnement

« Je respecte tout ce qui m'entoure, c'est important. »

1. Je suis responsable de la propreté dans la cour et dans l'école. Je dépose mes déchets dans la poubelle.
2. Je garde mon pupitre en ordre tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
3. Je prends soin de l'environnement scolaire (livres, mobiliers, etc). Les livres qui seront brisés ou perdus devront être remboursés.
4. Je range correctement mes vêtements dans mon casier et je ferme la porte doucement.
5. Je respecte les consignes concernant l'hygiène et la propreté.
6. J'évite le gaspillage et je recycle.
7. Je prends soin des êtres vivants dans mon environnement scolaire (plantes, animaux,...).



Conséquences à mes manquements aux règles du code de vie de l'école

Si je ne respecte pas les règles de mon code de vie, tout adulte de l'école peut prendre une des mesures suivantes selon le cas : avertissement verbal, geste réparateur, travail de réflexion, excuses aux personnes concernées, retrait du groupe-classe, reprise de temps pour retards.

Selon la gravité et la fréquence de la situation, mes parents seront informés par mon agenda ou par un appel téléphonique. Mes parents peuvent aussi être rencontrés par mon enseignant ou par la direction.

Si je commets une faute très grave ou si je répète le comportement que l'école juge inacceptable, je serai suspendu et je devrai lors de mon retour, en présence de mes parents, m'engager à respecter les règles de mon code de vie.

Certaines fautes graves comme la grossière impolitesse, l'agression verbale ou physique grave et l'intimidation entraîneront immédiatement une intervention de la direction.

Pour vivre en harmonie...

Les présents éléments du code de vie s'appliquent à l'école sur le temps de classe, aux récréations ainsi qu'au service de garde Le Passe-temps.

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école.

Signature du parent ou tuteur : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Intimidation

Voici le tableau des différents types d'agressions et leur niveau de gravité. Ces dernières feront l'objet d'une intervention immédiate selon le plan de lutte pour contrer l'intimidation à l'école Fernand-Seguin.

INTIMIDATION DIRECTE	INTIMIDATION INDIRECTE	
- Pousser, bousculer, agacer	- Se moquer à propos d'objets ou de vêtements - Traiter de noms méchants ou blessants	- Parler dans le dos, imiter les gestes ou paroles, rire de la personne - Soupirer, lever les yeux au ciel ou quitter la pièce pour dénigrer l'élève, ignorer l'élève
- Frapper, cracher - Voler ou s'approprier des objets - Enfermer dans un endroit restreint	- Se moquer de l'apparence physique, personnalité, intelligence etc... - Insulter à propos du sexe, ethnie, religion ou culture - User de <i>cyber-intimidation</i>	- Ridiculiser en public, faire porter le blâme - Faire circuler des rumeurs, exclure du groupe d'amis - Défier à faire quelque chose (initiation)
- Agresser dans le but de faire mal - Menacer avec un objet ou une «arme» - Contraindre à faire quelque chose par la menace - Menacer ou agresser des membres de la famille ou amis	- Menacer de violence physique - User de <i>cyber-intimidation</i> (contenu accessible publiquement)	- Humilier en public (révéler informations personnelles, graffitis) - Exclure avec malice - Manipuler les autres pour qu'ils rejettent l'élève - Isoler totalement du groupe de pairs et des activités

Modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

- Pour l'élève
- Informer un adulte de l'école
 - En parler en conseil de classe, s'il y a lieu
 - En parler à ses parents
 - Écrire sa version des faits et la transmettre par courriel à : fseguin.eleves@csgm.qc.ca

Renseignements généraux et Relations parents-école

Secrétariat

Le secrétariat de l'école est situé uniquement au 10 050, avenue Durham (pavillon Hubert-Reeves). Les parents doivent s'y référer pour les retards, les motivations d'absences ou pour toute autre information. Pour rejoindre le secrétariat, composez le 514 596-5200.

Bibliothèque

À toutes les semaines, chaque classe a une période prévue dans son horaire pour fréquenter la bibliothèque et développer le goût de la lecture. Grâce au travail d'une équipe de parents bénévoles, les livres sont classés et réparés. Les enfants doivent prendre soin des livres, les rapporter fidèlement et informer les responsables si le livre est brisé. Tout livre perdu ou endommagé doit être remboursé.



Médicaments

Le personnel de l'école ne pourra distribuer de médicaments prescrits aux élèves que si le parent complète et signe le formulaire d'autorisation prévu, disponible au secrétariat ou au service de garde. Le médicament doit être dans son contenant original sur lequel figure la prescription médicale. Une note a été envoyée à ce sujet en début d'année.



Sécurité à l'école

À des fins de sécurité à l'école, tous les parents de l'école prendront note qu'il est interdit à quiconque de circuler dans l'école (classes, corridors et cour) à partir du moment où les surveillants sont en fonction le matin et jusqu'à la fin des cours.

Évidemment, font exception à cette consigne : les parents-accompagnateurs, les bénévoles, les membres des divers comités et les parents ayant préalablement pris rendez-vous.

L'accès aux classes est en tout temps interdit sans autorisation préalable.

Les usagers du SDG sont priés de se rappeler que le seul accès permis et dûment identifié est la sortie SUD des deux pavillons. Il est donc interdit d'utiliser l'entrée principale du Pavillon Julie-Payette et du Pavillon Hubert-Reeves (école).

Pour ce qui est de la sortie NORD du Pavillon Hubert-Reeves (celle du corridor donnant sur Sauriol), elle doit être réservée au personnel seulement. Autrement en sortant, n'importe qui de l'école (élèves, parents) peut faire entrer n'importe quel inconnu par cette porte. Les enfants qui ne sont pas inscrits au Service de garde n'ont pas accès à la cour de récréation avant la sortie des surveillants, soit à 8 h 50. Ceci est encore plus vrai quant à l'accès à l'intérieur de l'école.

Pour tout besoin spécifique (messages aux élèves, rendez-vous, effets personnels oubliés, etc.) il faudra s'adresser au secrétariat du Pavillon Hubert-Reeves.

L'accès aux pavillons se fait à partir de 16 h 10, en fin de journée.

Ponctualité dans la remise des travaux...

Parents et élèves de l'école Fernand-Seguin sont priés de noter que seuls les élèves sont responsables en bout de compte de la ponctualité qu'il faut respecter dans l'échéancier des travaux scolaires et de toutes les autres tâches connexes : signatures de devoirs et d'examens, remise de notes ou de lettres aux parents, etc.

Tout manquement à cette tâche et, toute négligence manifeste, seront l'objet d'un suivi serré de la part des enseignants et, dans certains degrés plus stratégiques, de la part de la direction elle-même. Des mesures seront prises pour rappeler à l'ordre les élèves fautifs.

Nous invitons les parents à discuter avec leur enfant de ce point, qui fait partie de l'autonomie et du sens des responsabilités que les élèves acquièrent durant leur séjour à l'école Fernand-Seguin.

Chaque élève possède un agenda qui contient des informations pour les parents (lettres, convocations, etc.). Un espace dans l'agenda est réservé pour la correspondance entre les parents et les enseignants.

Les parents peuvent rencontrer le professeur de leur enfant, après avoir pris rendez-vous.

Lorsqu'un parent vient à l'école, on lui demande de signaler sa présence en passant par le secrétariat situé au 10 050 avenue Durham.

Assurez-vous que votre enfant vous remette les documents et les communiqués venant de l'école. Si un coupon-réponse est demandé, le retourner sans délai.

Afin de favoriser un meilleur climat d'apprentissage, l'équipe école de concert avec le Conseil d'établissement rappelle aux parents que la présence des élèves est requise pendant toutes les heures de classe sauf pour une raison médicale.

Absence de l'élève

Il est de la responsabilité des parents de signaler toute absence au secrétariat de l'école la veille de l'absence ou au plus tard le matin même, en laissant un message téléphonique. Avisez le service de garde également.

Absence prolongée pour voyage

En référence à l'article 14 de la LIP concernant la fréquentation scolaire obligatoire, durant cette absence, l'élève demeure en tout temps sous la responsabilité pédagogique de ses parents.

L'école est dégagée de toute responsabilité relativement à tout retard scolaire, à toute récupération au retour de l'élève et de toute planification à court, moyen ou long terme. Les devoirs, leçons ou autres travaux effectués pendant cette absence ne seront pas fournis avant le départ. L'école n'est finalement pas responsable d'un échec scolaire éventuel. Le parent doit compléter le formulaire d'absence, en se présentant au secrétariat de l'école.

Appels à l'école

La direction demande la collaboration des parents afin de limiter les appels à l'école aux situations d'urgence.

Transport scolaire

Pour tout changement relatif au transport scolaire (adresse, horaire ou annulation), veuillez laisser un message dans l'agenda et veuillez aviser le secrétariat de l'école et le service de garde si nécessaire.

Prenez note qu'il n'y a pas de transport scolaire lors des journées pédagogiques.

Retard

L'élève doit se présenter au secrétariat de l'école pour récupérer un billet de retard.

Évacuation d'urgence

En cas d'évacuation complète, les parents recevront l'appel de l'école afin de venir récupérer leur(s) enfant(s). Le lieu de refuge est situé au Centre Scalabrini.

Traitement des plaintes

Le règlement sur les plaintes favorise la recherche de solutions entre les parties impliquées, dans un climat sain et courtois, et répond au besoin de soutien et d'information des élèves ou de leurs parents.

À chacune des étapes, vous avez le droit d'être accompagné de la personne de votre choix. Vous pouvez aussi vous adresser à votre commissaire scolaire, au commissaire-parent ou au Comité de parents pour obtenir du soutien ou des informations.

La confidentialité de votre démarche est assurée en tout temps.

Avant de déposer une plainte, l'élève ou le parent doit avoir suivi les étapes de la démarche :

1. Communiquez directement avec la personne concernée

Adressez-vous directement à la personne concernée (enseignant, personnel du service de garde, professionnel ou autre). Une note à l'agenda, un courriel ou un appel téléphonique permettent d'éclaircir la situation et de solliciter une rencontre, si nécessaire. Souvent, cette étape suffit à résoudre le différend.

2. Communiquez avec la direction ou la direction adjointe de votre établissement

Si la première démarche n'apporte pas de solution satisfaisante, un appel téléphonique ou un courriel vous permettra d'exposer votre insatisfaction et de prendre rendez-vous, si nécessaire.

3. Communiquez avec le Bureau de soutien à la gestion des établissements

Si la situation persiste, adressez-vous au 514 596-2004, poste 3004. Vous devrez fournir vos coordonnées et une description des faits.

4. Adressez-vous au protecteur de l'élève ou au comité de révision

Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée à l'étape 3, le Bureau de soutien vous informera par écrit des recours qui s'offrent à vous, soit :

- adressez votre plainte au protecteur de l'élève. Ce dernier peut traiter tous les cas.

OU

- adressez une demande de révision au Conseil des commissaires. Cette alternative est possible seulement si la décision en cause touche directement l'élève (classement, refus de service, changement d'école ou de classe, etc.); cette demande sera traitée par un comité de trois commissaires, dont un commissaire-parent.

ATTENTION : Quand votre demande a été soumise à l'un ou l'autre des recours, protecteur de l'élève ou comité de révision, et que le Conseil des commissaires a rendu une décision, cette décision est finale. Il n'est plus possible d'adresser votre demande à d'autres recours.

Service de garde

Le passe-temps



Secrétariat du service de garde :
10 085, avenue Durham

Heures d'ouverture : 7 h 00 à 18 h 00

Directement intégré à l'école et à son projet éducatif, le Service de garde s'adresse à tous les enfants qui fréquentent l'école, du préscolaire à la sixième année.

Par le programme d'ateliers proposés après les classes, le Service de garde offre un service complémentaire à l'école pour le bien-être et le développement culturel et humain des enfants.

Lors des journées pédagogiques, le Service de garde offre des activités ou des sorties à caractère culturel, social et sportif.

Responsable : Céline Bellemare

Téléphone : 514 596-5202
Télécopieur : 514 596-6919



Nos valeurs

Creativité

Estime de soi

Solidarité

Autonomie

PLATEFORME ÉDUCATIVE¹

Nos activités

- **Activité ludico-scientifiques** : (échecs, neurones atomiques, cuisine, recycle-atout, etc.)
- **Activités physiques et sportives** : (judo, football, jeux de ballon, hockey cosmique, etc.)
- **Arts plastiques** : (bricolage, murale, argente, scrapbooking, etc.)
- **Arts dramatiques** : (improvisation, mime, contes et contasse, etc.)

Un service de devoirs est également offert aux élèves du lundi au jeudi de 16h15 à 17h15.

Parallèlement à ces activités, le service de garde offre également un programme d'activités parascolaires à l'ensemble des élèves de l'école moyennant les coûts de l'activité.

Des activités à l'école ou des sorties sont également offertes lors des journées pédagogiques.

Notre mode d'organisation

Nous privilégions la stabilité des groupes. Les enfants sont répartis en groupes d'âge dont est responsable une éducatrice ou un éducateur.

Cette modalité a l'avantage de permettre de passer des liens plus facilement entre le personnel éducateur et chacun des enfants du groupe.

Lors des activités dirigées, les élèves font un choix d'activités selon leurs intérêts et ont leur permis de connaître d'autres membres du personnel éducateur.

Journée type

Matin :

Accueil des enfants, jeux libres, lecture sport

Mid :

Dîner et jeux extérieurs

Soir :

Collation servie
Période de devoirs
Activités du service de garde et parascolaires

Ecole Fernand-Seguin
Pavillon Julie-Payette
Pavillon Hubert-Reeves

514-596-5202

Céline Bellemare, technicienne

¹ Une version complète de cette plateforme est disponible sur demande.

L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE



L'abc de la boîte à lunch

Vous cherchez de nouvelles idées pour les repas du midi? Voici des trucs rapides et efficaces pour offrir à votre enfant un repas complet qui l'aidera à être concentré toute la journée.

Dans la boîte à lunch :

- Offrir un aliment de chacun des groupes du *Guide alimentaire canadien*.
 - légumes et fruits;
 - produits céréaliers (pain, riz, pâtes alimentaires);
 - lait et substituts (fromage, yogourt, etc.);
 - viandes et substituts (légumineuses, œufs, tofu, etc.).
- Choisir des mets et des accompagnements savoureux, colorés et variés.

Exemple d'une boîte à lunch complète

- Sandwich aux œufs au pain de blé entier*
 - Crudités
 - Morceau de fromage
 - Salade de fruits
 - Eau
- * Pour faciliter l'adoption du pain de blé entier, commencer par proposer un sandwich fait à ¾ de pain blanc et à ¼ de pain blé entier.



*Si votre enfant refuse de manger certains aliments que vous lui offrez, invitez-le à cuisiner ou à préparer sa boîte à lunch avec vous; vous serez surpris de le voir manger des aliments qu'il refusait de goûter.

La conservation des aliments

AU CHAUD...

- ① Remplir le « thermos » d'eau bouillante et fermer le couvercle. Laisser reposer 15 minutes et vider l'eau;
- ② Verser le repas chaud, puis s'assurer que le couvercle est bien fermé.

AU FROID...

- ① Ajouter un bloc réfrigérant (communément appelé « ice pak »), un yogourt ou une petite boîte de jus congelé pour conserver les aliments de la boîte à lunch au froid.

* Nettoyer chaque jour la boîte à lunch et les autres contenants avec de l'eau chaude et du savon.

La collation santé

Offrez une variété d'aliments : des fruits, des crudités, un morceau de fromage, un céréales, un biscuit à l'avoine, etc.



ATTENTION! Il est recommandé d'éviter les aliments contenant des noix et des arachides afin d'assurer la sécurité des élèves qui souffrent d'allergies à ces aliments.

Pour avoir de l'information sur la saine alimentation, la boîte à lunch, les collations santé et pour connaître les différents services de dîner offerts dans les écoles primaires,

visitez le site Internet de la CSDM au www.csdm.qc.ca
(section Préscolaire et primaire, onglet Nutrition et services alimentaires)

À quoi correspond une portion du Guide alimentaire ?
Regardez les exemples présentés ci-dessous.

			
Légumes frais, surgelés ou en conserve 125 mL (½ tasse)	Légumes feuillus Cuits : 125 mL (½ tasse) Crus : 250 mL (1 tasse)	Fruits frais, surgelés ou en conserve 1 fruit ou 125 mL (½ tasse)	Jus 100 % purs 125 mL (½ tasse)
			
Pain 1 tranche (35 g)	Bagel ½ bagel (45 g)	Pains plats ½ pita ou ½ tortilla (35 g)	Riz, boulgour ou quinoa, cuit 125 mL (½ tasse)
			
Pâtes alimentaires ou couscous, cuits 125 mL (½ tasse)	Céréales Froides : 30 g Chaudes : 175 mL (¾ tasse)	Kéfir 175 g (¾ tasse)	Fromage 50 g (1 ½ oz)
			
Lait ou lait en poudre (reconstitué) 250 mL (1 tasse)	Lait en conserve (évaaporé) 125 mL (½ tasse)	Boisson de soya enrichie 250 mL (1 tasse)	Yogourt 175 g (¾ tasse)
			
Poissons, fruits de mer, volailles et viandes maigres, cuits 75 g (2 ½ oz) / 125 mL (½ tasse)	Légumineuses cuites 175 mL (¾ tasse)	Tofu 150 g ou 175 mL (¾ tasse)	Oeufs 2 oeufs
			
Beurre d'arachide ou de noix 30 mL (2 c. à table)	Noix et graines écalées 60 mL (¼ tasse)		

Huiles et autres matières grasses

- Consommez une petite quantité, c'est-à-dire de 30 à 45 mL (2 à 3 c. à table) de lipides insaturés chaque jour. Cela inclut les huiles utilisées pour la cuisson, les vinaigrettes, la margarine et la mayonnaise.
- Utilisez des huiles végétales comme les huiles de canola, d'olive ou de soya.
- Choisissez des margarines molles faibles en lipides saturés et trans.
- Limitez votre consommation de beurre, margarine dure, saindoux et shortening.

Nombre de portions du Guide alimentaire recommandé chaque jour

Âge (ans) Sexe	Enfants			Adolescents		Adultes			
	2-3	4-8	9-13	14-18		19-50		51+	
	Filles et garçons			Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Légumes et fruits	4	5	6	7	8	7-8	8-10	7	7
Produits céréaliers	3	4	6	6	7	6-7	8	6	7
Lait et substituts	2	2	3-4	3-4	3-4	2	2	3	3
Viandes et substituts	1	1	1-2	2	3	2	3	2	3

Le tableau ci-dessus indique le nombre de portions du Guide alimentaire dont vous avez besoin chaque jour dans chacun des quatre groupes alimentaires.

Le fait de consommer les quantités et les types d'aliments recommandés dans le *Guide alimentaire canadien* et de mettre en pratique les trucs fournis vous aidera à :

- Combler vos besoins en vitamines, minéraux et autres éléments nutritifs.
- Réduire le risque d'obésité, de diabète de type 2, de maladies du coeur, de certains types de cancer et d'ostéoporose.
- Atteindre un état de santé globale et de bien-être.

Pour la sécurité de vos enfants,
respectez les règles de sécurité routière!
Il n'en tient qu'à vous!

**Règlements de sécurité routière
importants à respecter sous peine d'amende :**



**Interdiction de dépasser un autobus lorsque
ses feux de signalisation sont allumés**

Amende : **311 \$ + 9 points**



Virage en U interdit

Amende : **169 \$**



Interdiction de stationner son véhicule

Amende : **53 \$**



Interdiction d'immobiliser son véhicule
(même pour laisser descendre votre enfant)

Amende : **87 \$**



**Interdiction d'immobiliser son véhicule
le long d'un véhicule stationné**

Amende : **53 \$**



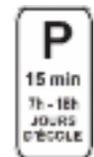
**Obligation de céder le passage à un
piéton s'étant engagé sur la traverse**

Amende : **169 \$**



Limite de 30 km/h zone scolaire

Amende : entre **42 \$** et **197 \$ / 1 à 3 points**



**Débarcadère – Stationnement permis pour 15 minutes
seulement durant les jours d'école**

Amende : **53 \$**



Vous ne roulez pas? Coupez le moteur!

Amende : **77 \$**

Mon horaire

Précolaire

09 h 00 à 09 h 05

Entrée A.M.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09 h 05 à 12 h 00					

12 h 00 à 12 h 05

Déplacement

12 h 05 à 13 h 36

Dîner

13 h 36 à 13 h 41

Entrée P.M.

13 h 41 à 15 h 28					
-------------------------	--	--	--	--	--

15 h 28 à 15 h 33

Sortie